

2008 A propos des circulations douces dans les déplacements urbains

Questions SAVE

Le constat :

Les plans triennaux financés par le Conseil Régional ambitionnent un maillage d'aménagements cyclables pour relier les quartiers et la ville revendique 49 km d'itinéraires cyclables

La mise en place de ces voies est proposée par un cabinet d'études, étudiées par les services techniques et une commission extramunicipale d'usagers.

La finalité et la commodité de ces itinéraires est loin d'apparaître clairement à l'ensemble des usagers de la voie publique :

- bandes cyclables unilatérales dans des rues à circulation bilatérale,
- bandes cyclables discontinues, tournes à gauche ou à droite difficiles, voire dangereux,
- sas devant seulement quelques feux tricolores, en sorte que les automobilistes ne peuvent pas tenir compte systématiquement à l'existence de ces sas devant chaque feu....

Le résultat est que chaque type d'usagers se plaint du comportement des autres :

- les automobilistes du non respect par les cyclistes du code la route et de leur absence d'éclairage
- les cyclistes de la vitesse et de la désinvolture des automobilistes,
- les piétons de l'utilisation abusive des trottoirs par les cyclistes.

La ville précise bien sur son site comment se déplacer à vélo Mais ceci n'atteint probablement qu'un très petit nombre d'internautes et reste lettre morte, en l'absence de répression de la part de la police

Elle évoque dans son Observatoire des Déplacements Urbains la préparation d'un plan de circulation apaisée, mais sans en préciser le contenu. Elle donne l'impression de miser sur les aménagements et une signalétique surabondante plus que sur une modification en profondeur des comportements de tous les usagers;

Questions : comment

- 1 -les candidats envisagent-ils " une circulation apaisée" ou "une circulation partagée" et quelles actions envisagent-ils pour faire évoluer les mentalités et associer l'ensemble des usagers à ses décisions ?
- 2 - Comment envisagent-ils une **information sur les décisions d'aménagement**. Par exemple pour l'aménagement du carrefour de la Reine, un dispositif provisoire a été mis en place donnant d'après l'Observatoire de Déplacements Urbains " entière satisfaction du point de vue sécurité" en sorte que l'aménagement définitif a été mis en place, (investissement de 340000€). Mais on ignore totalement quels ont été les critères et les méthodes utilisés pour arriver à cette conclusion. Si une partie des aménagements paraît rationnelle , une autre partie paraît, elle dangereuse,, notamment la synchronisation des feux. De nombreux autre exemples pourraient être donnés